

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : NF076 – Composants Sanitaires

Président : M. PLAS, SIAMP
Vice-Président : M. FRANCO, CSTB
Secrétaire : Mme GOSSET, Responsable d'Application, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège Fabricants et Titulaires* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	M. CHALET	EVOLIS	14/12/2017				M. SORNAIS	EVOLIS	14/12/2017			
	M. PLAS	SIAMP	14/12/2017				Pas de suppléant					
	M. NICOLLE	IDEAL STANDARD	14/12/2017				M. PERRAUT	IDEAL STANDARD	14/12/2017			
	M. VAIRO	NICOLL	14/12/2017				M. PEREZ	NICOLL	16/01/2020			
	M. MANFRINO	GEBERIT Sarl	29/11/2019				M. ARTERO	GEBERIT Sarl	29/11/2019			
	M. VINCENT	WIRQUIN	14/12/2017				M. RAVARD	WIRQUIN	14/12/2017			
	M. BRENOT	GEBERIT Services S.A.S.	29/11/2019				Pas de suppléant					
Collège Utilisateurs et Prescripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	M. ATTALI	CAPEB	14/12/2017				Pas de suppléant					
	Mme KACZMAREK	ALGOREL	29/04/2019				Pas de suppléant					
	Mme CHERMAIN	FNAS	29/04/2019				Pas de suppléant					
	M. DUVAL	SFC	29/04/2019				Pas de suppléant					
	M. MAITRE	AFISB	05/07/2018									
	Mme LEROUX	H'PROM	30/01/2020				Pas de suppléant					

Collège Organismes techniques et Administrations* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	23/05/2018				Pas de suppléant					
	M. GAUSSORGUES	AFNOR Normalisation	24/06/2020				Pas de suppléant					
	M. FRANCO	CSTB	29/04/2019				Pas de suppléant					
	Mme BRISSON	Eau de Paris	14/12/2017				M. DORE	Eau de Paris	14/12/2017			
	Mme LARRIBET	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	14/12/2017				Pas de suppléant					

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative n°18 approuvée le : 08/12/2020

Par la Responsable d'application : Alexandra GOSSET